

COMMISSION PERMANENTE DU 23 JUILLET 2007

Décision légalisée en préfecture le 25/07/07

Rapport n° E-JCC-8

APPROBATION DU VIIIÈME PLAN TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE L'ARTISANAT DE LA LOIRE (2007-2009) ET AFFECTATION DE L'ENVELOPPE RÉSERVÉE 2007

VU

- l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la délibération de l'Assemblée départementale du 3 mars 2007 relative au soutien des diverses initiatives et acteurs économiques du département,
- la délégation générale à la Commission permanente adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 17 février 2006, item n° 7.1.2.

CONSIDERANT

Les demandes de financement présentées par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de SAINT-ETIENNE / MONTBRISON et du Roannais.

SYNTHESE DU CONTEXTE

En mars 2007, l'Assemblée départementale a confirmé son engagement de financer les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Loire dans le cadre d'une convention triennale de partenariat. Le financement maximum accordé s'élève à 140 000 € ventilé à hauteur de 99 000 € en financement forfaitaire et de 41 000 € sur une enveloppe réservée pour des opérations spécifiques.

DECISION : La Commission permanente du Conseil général de la Loire décide :

- d'approuver la convention triennale de partenariat 2007-2009 à intervenir entre le Département et les Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Roannais et de SAINT-ETIENNE / MONTBRISON et de verser à ce titre une somme de 33 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Roannais et de 66 000 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de SAINT-ETIENNE / MONTBRISON,
- d'accorder au titre de l'enveloppe réservée une subvention globale de 24 500 € aux Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour contribuer au financement des opérations. Cette enveloppe est ventilée comme suit :
 - * 5 000 € pour l'organisation du concours ARTINOV 2007 qui seront versés à la CMA de SAINT-ETIENNE/MONTBRISON,
 - * 3 500 € pour l'opération «Bravo les Artisans» (2 500 € pour la CMA du roannais et 1 000 € pour la CMA de SAINT-ETIENNE/MONTBRISON),
 - * 16 000 € pour la contribution au projet Loire Multiservices avec :
 - une somme forfaitaire 3 000 € par Chambre pour leur participation transversale à l'opération,
 - une somme de 2 000 € par artisan labellisé au titre de «Loire multiservice» s'engageant dans une démarche qualité pilotée par chaque Chambre, ce qui devrait porter l'enveloppe à 2 000 € pour la CMA du Roannais et à 8 000 € pour la CMA de SAINT-ETIENNE/MONTBRISON.

Ainsi la somme de 40 500 € est affectée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Roannais et la somme de 83 000 € est affectée à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de SAINT-ETIENNE / MONTBRISON.

- d'autorise le Président à signer la convention.

Ces sommes seront prélevées sur la ligne «VIIIème plan du commerce et de l'artisanat», chapitre 65.

Adopté à l'unanimité